

# Le BAC TMD

## (Techniciens de la Musique et de la danse)

### Option Musique



#### Présentation

Le bac TMD est un bac technologique qui se prépare en 3 ans (seconde, première, terminale). Il comporte deux options : Instrument ou Danse

Au lycée Carnot nous proposons depuis la rentrée 2012 **l'option Instrument** qui vise le perfectionnement dans la pratique instrumentale.

#### A qui s'adresse ce Bac ?

Il s'adresse aux élèves des classes de troisième qui ont une pratique confirmée de la musique et désireux de suivre un enseignement musical pré-professionnalisant, tout en bénéficiant jusqu'en classe de Terminale d'un enseignement général de Lycée.

*Les élèves bénéficient par ailleurs d'horaires aménagés leur permettant de se consacrer à leur enseignement musique.*

#### Qu'enseigne-t-on ?

A côté des enseignements généraux obligatoires, l'élève reçoit entre 8h et 10h d'enseignement technologique où sont abordés l'histoire de la musique et de la danse, la technique de la musique, et les pratiques solistes et d'ensembles.

#### Comment intègre-t-on la classe de seconde TMD?

L'admission dans la filière est subordonnée à l'avis favorable du conseil de classe de troisième pour le passage en seconde, et à celui de la commission chargée d'évaluer la motivation et les aptitudes musicales du postulant.

La date et les pièces imposées pour ce test d'entrée sont publiées par Bulletin Officiel courant mars. Les modalités d'accueil des candidats vous seront précisées ultérieurement. (Consulter le site internet)

*Le candidat doit présenter une œuvre de son choix, et une œuvre tirée de la liste du bulletin officiel*

Pour toute information complémentaire vous pouvez contacter:

M. Le proviseur Adjoint ☎ : 0590.82.83.48 ✉ [proadj.9710722h@ac-guadeloupe.fr](mailto:proadj.9710722h@ac-guadeloupe.fr)

Le professeur de musique ✉ [profdemusique971@orange.fr](mailto:profdemusique971@orange.fr)

#### **REMARQUE**

*Dans le cadre d'un partenariat avec le lycée de providence aux Abymes, les élèves peuvent être hébergés en internat.*

## Contenus et Organisation

L'emploi du temps est aménagé afin de regrouper les enseignements généraux en matinée, ce qui libère certains après-midis pour les pratiques artistiques.

### HORAIRES DES ENSEIGNEMENTS

| ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX OBLIGATOIRES    |             |              |               |
|--|-------------|--------------|---------------|
| Disciplines                            | Seconde TMD | Première TMD | Terminale TMD |
| Français                               | 4h          | 4h           | 2h            |
| Anglais                                | 3h          | 3h           | 3h            |
| Philosophie                            | -           | -            | 5h            |
| Mathématiques                          | 4h          | 4h           | 4h            |
| Sciences Physiques                     | 2h          | 2h           | 2h            |
| Histoire de l'art et des civilisations | 1h          | 1h           | -             |
| Initiation au monde contemporain       | 1h          | 1h           | 1h            |
| Education physique et sportive         | 1h          | 2h           | 2h            |
| ENSEIGNEMENTS TECHNOLOGIQUES           |             |              |               |
| Histoire de la musique et de la danse* | 1h30        | 1h30         | 1h30          |
| Exécution instrumentale                | 2h          | 2h           | 2h            |
| Techniques du son                      | -           | 1h           | 1h            |
| Lecture instrumentale à vue            | 30'         | 30'          | 30'           |
| Technique musicale*                    | 2h30        | 2h30         | 2h30          |
| Organologie                            | -           | -            | 1h            |
| Musique d'ensemble                     | 1h30        | 1h30         | 1h30          |
| Enseignement facultatif                |             |              |               |
| Langue vivante 2 : espagnol            | 3h          | 3h           | 3h            |

\* enseignements dispensés au sein du lycée

## Débouchés

La catégorie "professionnel de la musique" comprend beaucoup de métiers :

### Interprétation- direction- composition - arrangement.

- ▶ Soliste Musiciens d'orchestre, de studio, sideman,...

### Métiers de l'enseignement :

- ▶ - En milieu scolaire ou universitaire (DUMI-C.A.P.E.S., Agrégation, Thèse de musicologie-Musicothérapie).
- ▶ - En conservatoire ou école de musique et de danse (Promotion : Diplôme d'Etat, Certificat d'aptitude).

### Métier du son

- ▶ Technicien ou Ingénieur du son pour les élèves ayant un excellent niveau en mathématiques et physique.

### Métiers administratifs liés à la culture

- ▶ Gestionnaire de spectacles, administrateur de salles.

### Enseignement universitaire

- ▶ Comme tout autre baccalauréat, le Bac TMD permet l'accès aux différentes universités.